

1 <i>Intitulé du module</i>	Formation pratique 2 (FP2) – Plein temps						2025-2026					
Code	Type de formation *											
T.TS.SO359.FP2PT.25	<input checked="" type="checkbox"/> Bachelor	<input type="checkbox"/> Master	<input type="checkbox"/> EMBA	<input type="checkbox"/> DAS	<input type="checkbox"/> CAS	<input type="checkbox"/> Autres						
Niveau	Caractéristique	Type de module	Organisation temporelle									
<input checked="" type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	<input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO	<input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input checked="" type="checkbox"/> Autres									
2 <i>Organisation</i>												
Crédits ECTS *	Langue(s)											
27 crédits ECTS	<input checked="" type="checkbox"/> français											
Volée PT 2023												
Semestres 4 à 6												
Sem. 4 : Printemps 2025 (préparation à la formation pratique 2 (FP2))												
Sem. 5 : Automne 2025 (préparation et recherche de place de FP2)												
Sem. 6 : Printemps 2026 (période de FP2)												
3 <i>Prérequis</i>												
<input type="checkbox"/> avoir validé le(s) module(s) <input type="checkbox"/> avoir suivi le(s) module(s) <input type="checkbox"/> Pas de prérequis <input checked="" type="checkbox"/> Autre												
Autres prérequis												
<ul style="list-style-type: none"> - Trouver une place de FP2 dans l'option choisie en respectant les règles de recherche figurant dans le document "règles relatives à la recherche de place de formation pratique" dans le délai imparti. - La période de FP2 devra s'effectuer dans un lieu présentant une différence significative avec le ou les lieux de toute expérience préalable - Pour les personnes convoquées, se présenter aux permanences FP obligatoires aux dates indiquées. - Réactiver le·la superviseur·e avant le début de la période de formation pratique 												
L'ensemble des échéances sont communiquées en début de recherche de place de FP2 et mises à disposition des étudiant·es sur la plateforme Moodle FP. Elles font référence pour l'ensemble du processus de recherche de place et de la formation pratique.												
Si ces prérequis ne sont pas remplis, l'accès à la formation pratique 2 sera refusé et l'étudiant·e devra recommencer l'ensemble du processus dès le semestre de printemps 2026. Il ou elle réalisera sa période de formation pratique au semestre de printemps 2027.												
4 <i>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *</i>												
Les 8 compétences du référentiel peuvent être travaillées durant la formation pratique selon ce qui aura été validé dans le contrat pédagogique tripartite (DCPT2).												
<ol style="list-style-type: none"> 1. Expliciter, étayer et argumenter les valeurs, les principes éthiques et le cadre déontologique du travail social qui fondent leur action. 2. Évaluer leurs propres ressources et leurs limites dans les dimensions cognitives, émotionnelles, corporelles et sociales, et identifier leurs besoins en matière de professionnalisation. 												

3. Construire et développer une relation professionnelle dans une posture favorisant le pouvoir d'agir et l'autodétermination des individus, groupes et communautés.
4. Établir des diagnostics de situation, construire, mener et évaluer des projets d'intervention et des actions en se basant sur des connaissances scientifiques, méthodologiques et des savoirs d'action.
5. Développer une pensée critique, questionner le sens de l'action sociale et proposer des modes d'intervention et de transformation sociales pertinents, créatifs et diversifiés, qui intègrent les enjeux sociaux, économiques, culturels et politiques aux niveaux local, national et international.
6. Communiquer de manière claire et adéquate, oralement, par écrit et/ou selon les modalités appropriées, auprès de publics diversifiés et dans des contextes variés.
7. Organiser, coordonner le travail en équipe et en réseau, et collaborer dans des logiques d'interprofessionnalité et d'interdisciplinarité.
8. Comprendre les divers déterminants de l'organisation, se situer et assurer les tâches de gestion, d'administration et de coordination.

À l'issue de la formation pratique 2, les étudiant·es seront en mesure d'atteindre les niveaux de compétence de la partie « terrain » et de la partie « intégration » suivants :

Niveau de compétence visé pour la partie "terrain":

- Déterminer et engager un questionnement éthique, si nécessaire avec la participation des publics et du réseau ; développer une analyse critique, en mobilisant des techniques et des outils ; rendre compte de son action.
- Exercer la profession en tenant compte de ses ressources, de ses limites et expérimenter comment il ou elle peut faire face à ces dernières.
- Engager et analyser ses relations professionnelles avec une posture qui promeut la mobilisation par les individus, groupes et communautés de leurs ressources propres.
- Construire, mener et évaluer des projets d'interventions et des actions complexes en s'appuyant sur son expertise, celle des professionnel·les du réseau et celles des publics.
- Proposer des modes d'intervention et de transformation sociales pertinents, créatifs et diversifiés en tenant compte des enjeux des contextes dans lesquels ils s'insèrent (que ces enjeux se situent au niveau local et/ou national et/ou international).
- Développer une communication stratégique et ciblée par une variété de canaux de communication à destination de publics diversifiés au sein et à l'extérieur de l'institution ou service.
- Mobiliser les méthodes utiles à organiser et coordonner le travail en équipe et en réseau dans des pratiques d'interprofessionnalité et d'interdisciplinarité.
- Analyser et articuler les divers déterminants de l'organisation afin d'exercer sa fonction et son rôle ; collaborer aux tâches de gestion, d'administration et de coordination institutionnelle en adéquation avec son statut.

Niveau de compétence visé pour la partie "intégration" :

- Présenter et d'analyser des situations professionnelles au moyens de différents cadres de référence.
- Comprendre son activité professionnelle ainsi que le contexte structurel dans lequel elle se situe. Saisir les dimensions théoriques et pratiques, pour développer un pouvoir d'action individuel et collectif.
- Identifier le sens de l'action professionnelle.
- Évaluer son action professionnelle.
- Développer une réflexion éthique en situation de travail.
- Travailler et développer une posture et une identité professionnelles.
- Se positionner dans son processus de formation.
- Conceptualiser par oral et par écrit sa pratique professionnelle.
- Développer la capacité d'analyse et d'élaboration en collectif par analogie à une équipe professionnelle.

5 Contenu et formes d'enseignement ***Contenu pour la partie "terrain" :**

"La formation pratique est une mise en situation professionnalisante des étudiant·e·s qui contribue au développement des compétences attendues au terme de la formation dans une perspective d'alternance intégrative" (HES-SO, 2020, p. 12). Elle comprend :

- Intégration et travail dans une institution, expérience et pratique réflexive ;
- Élaboration, rédaction, discussion et mise en œuvre du Contrat Pédagogique Tripartite (DCPT2) ;
- Accompagnement pédagogique du praticien formateur ou de la praticienne formatrice (PF) ;
- Élaboration et rédaction d'un rapport écrit ;
- Évaluation tripartite de la période de FP (étudiant·e, PF, responsable de suivi de formation (RFP) ;

Formes d'enseignement pour la partie "terrain" :

- Suivi par un·e PF (praticien formateur, praticienne formatrice).
- Suivi par un·e RFP (responsable de suivi de formation pratique de l'école).
- Confrontation aux situations réelles de travail.
- Soutien institutionnel et, le cas échéant, des professionnel·les de terrain.

Contenu pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de FP2 :

Cette partie du module développe une réflexion sur l'action et la transformation des situations réelles en compétences, en mettant l'accent sur la dimension collective de la professionnalisation.

- Analyse de pratique
- Socialisation des expériences professionnelles

Formes d'enseignement pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de la formation pratique 2 :

- Analyse de la pratique. Travail en atelier à partir de situations extraites de la pratique professionnelle (Groupe d'Entraînement à l'Analyse de Situations Éducatives - GEASE)

L'étudiant·e réalise en parallèle un processus de supervision pédagogique individuelle afin d'accompagner le processus de formation pratique.

6 Modalités d'évaluation et de validation *

La validation des deux parties (terrain et intégration) est nécessaire pour obtenir les 27 crédits ECTS. La partie « intégration » est validée selon la notation "acquis / non acquis". La partie formation "terrain" est validée selon la notation A à F et la note acquise pour cette partie sera appliquée au module dans son entier, pour autant que la partie « intégration » soit acquise, (selon l'art. 11 al. 2 du Règlement de filière du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social) et que l'étudiant·e ait accompli le processus de supervision.

Exigences de validation pour la partie "terrain" (cf. "Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relative au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social") :

- Au minimum 680 heures de présence effective dans l'institution de formation pratique
- **Signature du Contrat Pédagogique Tripartite 2^{ème} partie** (au plus tard **6 semaines** à partir du 1^{er} jour de formation pratique).
- Rapport écrit de formation pratique validé par le ou la responsable de suivi de la HETSL Si le ou la responsable de suivi demande des compléments au rapport, ces derniers doivent être rendu au plus tard le dernier jour du semestre (sont exceptés les cas de parcours particuliers formellement validés par la doyenne cursus). Ces compléments font l'objet d'une évaluation par le ou la RFP et peuvent ne pas être accepté.
- Bilan écrit du ou de la PF.
- Séance tripartite, évaluation finale (co-évaluation sommative du·de la PF et du·de la RFP).

Dans le cas où une interruption de la partie terrain intervient, la validation ou la non-validation de la période FP sera décidée selon la procédure et les règlements en vigueur.

Exigences de validation pour la partie "intégration" :

- Présentations écrites et orales d'une situation extraite de la pratique professionnelle
- Respect des délais de restitution des documents
- Présence obligatoire et participation active

Une absence de l'étudiant·e pour la partie « intégration » fera l'objet d'un travail compensatoire. Des absences répétées et/ou la non-réalisation des travaux demandés peuvent conduire à la non-acquisition de la partie « intégration » (cf. « Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relatives au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social »). En cas de travail complémentaire dû à une absence, restitution du complément dans les délais impartis.

Exigences de validation relatives à la supervision pédagogique

L'étudiant·e doit avoir accompli un processus de 10 heures de supervision pédagogique et remis l'attestation qui certifie sa réalisation.

En cas d'interruption ou d'échec de la partie "terrain", la partie "intégration" ainsi que la supervision pédagogique ne seront pas validées.

Modalités de répétition :

En cas d'obtention de la note F au module de formation pratique 2, répétition du module FP2 dans une temporalité définie par le vice-décanat cursus d'entente avec le·la responsable de module.

7 **Modalités de remédiation ***

remédiation possible
 pas de remédiation
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a **Modalités de remédiation
(en cas de répétition) ***

remédiation possible
 pas de remédiation
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

Remarques

Bases règlementaires :

- Les **Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relative au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social** fixent les conditions d'application des contenus et des formes d'évaluations de la formation pratique (https://www.hetsl.ch/fileadmin/my-eesp/etudiants-ts/modules/FP/Divers/Disposition_application_PEC_2020_v31.05.2023.pdf).
- Le **Guide-cadre de la supervision pédagogique de la filière Bachelor of Arts en Travail social**, (<https://www.hes-so.ch/domaines-et-hautes-ecoles/travail-social/supervision-pedagogique-bats>) fixent les conditions de la supervision.

Utilisation de l'IA :

Les modalités d'utilisation autorisée de l'intelligence artificielle générative (IA) seront communiquées ultérieurement.

9 **Bibliographie**

Beausejour, D. (2002). Créer un contexte de coopération client-intervenant. L'approche systémique en travail social [dossier]. *Les cahiers de l'Actif*, 308-309, 75-84.

Chouinard, I. & Couturier, Y. (2006). Identité professionnelle et souci de soi en travail social. *Nouvelles pratiques sociales*, 19 (1), 176-182.

Focant, P. Mienee, J.-F. (2016). L'éthique entre altruisme et utopie ou la question relative « au bon, au vrai, au juste ». *Le Sociographe*, 54, 1-9.

Lamy, M. (2001). Propos sur le G.E.A.S.E. *Expliciter*, 43.

Sanson, K. (2006). Pluridisciplinarité : intérêt et conditions d'un travail de partenariat. *Le journal des psychologues*, 242, 24-2.

Nom de la ou du responsable de module *

BERTOCCHI Silvie et KRAFFT Matthieu

Descriptif validé le *

12 août 2025

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle

1 <i>Intitulé du module</i>		<i>Professionnalité et recherche</i>		2025-2026	
Code T.TS.SO359.Intv2.F.25	Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres	Niveau <input type="checkbox"/> module de base <input checked="" type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO	Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres
2 <i>Organisation</i>					
Crédits ECTS * 3 ECTS	Langue(s) <input checked="" type="checkbox"/> français				
<p>Volées : PT 2023, EE 2022, TP 2021 et étudiant·es exempté·es du portfolio</p> <p>Semaines : Jeudi 28 mai 2026, Vendredis 22 et 29 mai 2026</p>					
3 <i>Prérequis</i>					
<input type="checkbox"/> avoir validé le(s) module(s) <input type="checkbox"/> avoir suivi le(s) module(s) <input checked="" type="checkbox"/> Pas de prérequis <input type="checkbox"/> Autre					
Autres prérequis					
4 <i>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *</i>					
<u>Compétences</u> <ol style="list-style-type: none"> Évaluer leurs propres ressources et leurs limites dans les dimensions cognitives, émotionnelles, corporelles et sociales, et identifier leurs besoins en matière de professionnalisation. Développer une pensée critique, questionner le sens de l'action sociale et proposer des modes d'intervention et de transformation sociales pertinents, créatifs et diversifiés, qui intègrent les enjeux sociaux, économiques, culturels et politiques aux niveaux local, national et international. Communiquer de manière claire et adéquate, oralement, par écrit et/ou selon les modalités appropriées, auprès de publics diversifiés dans leur contextes variés. 					
Au terme du module, les étudiant·e·s seront capable de/d' ; 1) Pour la démarche portfolio : - Conscientiser et analyser et au moyen d'une auto-évaluation l'état de progression vers l'acquisition des huit compétences du PEC20 en démontrant une posture réflexive sur le parcours de formation lors de la présentation du bilan final du portfolio. - Identifier les besoins et intérêts en matière de formation continue dans une perspective de professionnalisation continue.					

2) Pour la journée « *Quid après les études ?* »

- Identifier différentes possibilités de s'exprimer, d'agir, de donner voix et de se former une fois entrée dans la vie professionnelle.
- Formuler des retours constructifs dans une visée d'amélioration du programme de formation suivi.

5 **Contenu et formes d'enseignement ***

Le module contient deux parties : une journée consacrée au bilan final du portfolio ainsi qu'une journée d'ateliers à choix sur diverses thématiques en lien avec la période post-études. Les différents ateliers seront suivis de l'évaluation du cursus de formation par les étudiant·es. L'inscription ainsi que la participation aux deux journées du module est obligatoire.

Bilan final du portfolio selon la date et l'horaire convenus avec le·la responsable de groupe le 22 ou 28 mai 2026

Avant de procéder au bilan final, chaque étudiant·e doit avoir documenté au minimum une expérience d'apprentissage pour chacune des 8 compétences du PEC20. Les apprentissages qui peuvent figurer dans le portfolio ne se limitent pas uniquement aux connaissances théoriques, mais également à des moments de transformation saillants, aux activités ou expériences vécues dans le cadre du cursus en école ou hors école, à condition qu'ils puissent être liés à une ou des compétence(s) et de manière significative.

Afin de préparer le bilan final, les étudiant·es s'appuient sur toutes les documentations effectuées dans leurs portfolios. Une prise de recul et une analyse fine de leurs processus de formation seront nécessaires. Les présentations des bilans finaux auront lieu dans les groupes de références.

Quid après les études et évaluation du cursus de formation par les étudiant·es le vendredi 29 mai 2026:

Comment s'engager, rendre visible, échanger et publier en travail social et se former à la suite des études ? Cette journée offre d'abord un choix d'ateliers sur des thématiques variées en lien avec la période à venir après les études. On traitera des différentes possibilités de s'engager en travail social en prenant la parole, en participant à une recherche ou à des réseaux professionnels, en publant ou en militant dans des mouvements sociaux. On abordera également les possibilités de formation continue.

En fin de journée, après le remplissage d'un questionnaire quantitatif, les étudiant·es seront réparti·es par groupe et par option pour un moment d'échanges sur leur cursus de formation.

6 **Modalités d'évaluation et de validation ***

La participation au module Professionnalité et recherche sera validée au moyen de trois modalités :

- Présentation du bilan final du portfolio dans les groupes de référence le **22 ou le 28 mai 2026**, à la date communiquée par le·la référent·e de groupe.
- Contrôle des inscriptions et participation obligatoire aux ateliers et à l'évaluation de la formation du **vendredi 29 mai 2026**.

Modalités de répétition :

En cas d'obtention de la note « non acquis », les possibilités de répétition sont les suivantes :

Se présenter à une ou des nouvelles épreuves d'évaluation du module concerné lors d'une 2^e session prévue durant la même année académique, soit :

- En cas de non-présentation du *bilan final du portfolio*, le présenter sous forme orale d'entente avec sa ou son référent·e portfolio. La présentation orale devra être effectuée au plus tard le **vendredi 28 août 2026 (semaine 35)**.
- En cas de non-participation à la journée « *Quid après les études* » du 29 mai 2026, rendre un travail écrit au plus tard le **vendredi 28 août 2026 (semaine 35)**.

7 **Modalités de remédiation ***

7a

Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

remédiation possible
 pas de remédiation
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

remédiation possible
 pas de remédiation
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

Domaine HES-SO: Travail social
Filière: Travail social

Descriptif de module

Remarques

9 **Bibliographie**

Nom de la ou du responsable de module *

PFLEGHARD Saskia

Descriptif validé le *

14 janvier 2026

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle